

Ref : ar/24-09/ar

A Paris

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Vous souhaitez intégrer l'Académie Internationale de Comédie Musicale pour la saison 2008/2009. Nous vous remercions de votre intérêt et, afin de vous aider dans votre démarche, voici quelques renseignements utiles sur le fonctionnement de notre établissement :

L'Académie Internationale de Comédie Musicale

L'année scolaire de l'Académie Internationale de Comédie Musicale se déroule du 15 septembre 2008 au 19 juin 2009.

Cursus

La durée de formation oscille entre deux et trois ans, suivant le niveau de maîtrise acquis par l'élève dans chaque discipline.

Les cours sont dispensés du lundi au vendredi à raison d'une moyenne de 27 heures par semaine. Il s'agit de cours collectifs et particuliers.

A la fin de chaque trimestre les élèves présentent leur travail lors d'une évaluation avec leurs professeurs.

Il existe trois niveaux en chant (incluant le solfège) ainsi qu'en théâtre et deux niveaux en danse. Les niveaux sont définis à l'issue du concours d'entrée et peuvent évoluer après chaque évaluation au cours de l'année.

Le dernier trimestre est essentiellement consacré à la mise en place de la représentation de fin d'année (au Théâtre Mogador en 2005, au Café de la Gare et au Cirque d'Hiver en 2006 et 2007). Pour les élèves jouant un rôle important, cette représentation tient lieu d'évaluation.

Conditions d'admission

Chaque élève est sélectionné sur concours devant l'équipe pédagogique (présentation d'un extrait chanté et d'une fable de la Fontaine, travail sur une chorégraphie).

L'élève qui entre à l'Académie Internationale de Comédie Musicale s'engage à suivre les classes avec régularité et ponctualité entre septembre 2008 et juin 2009.

Pour information,

Conditions financières de l'AICOM

Inscription à l'audition d'entrée : 15 € non remboursables et déductibles du montant total de la scolarité après acceptation de la candidature de l'élève. Il est impératif d'avoir réglé les 15€ pour passer le concours.

Vous aurez le choix entre trois formules de règlement de la scolarité annuelle à la signature de votre contrat d'inscription :

1. Règlement mensuel (coût total annuel 5 750 €)

Remise de 10 chèques encaissables :

- un chèque d'acompte : 575 € encaissables à la signature du contrat d'inscription
- un chèque au 15 septembre 2007 : de 560 € (déduction faite des frais d'audition).
- 8 chèques encaissés le 1er de chaque mois à compter du 1er octobre 2008 : 8 x 575 €

2. Règlement trimestriel : Remise de 3% (coût total annuel 5 577 €)

Chèque d'acompte : 575 € encaissables à la signature du contrat d'inscription

Remise de trois chèques encaissables :

- au 15 septembre 2008 : 1 667 €
- au 1er janvier 2009 : 1 667 €
- au 1er avril 2009 : 1 652 € (déduction faite des frais d'audition)

3. Règlement annuel : Remise de 5 % (coût total annuel 5462 €)

Chèque d'acompte: 575 € encaissables à la signature du contrat d'inscription

Remise d'un chèque de : 4 872 € (déduction faite des frais d'audition) encaissables au 15 Septembre 2008.

Le contrat d'inscription envoyé devra être retourné, signé, à l'administration d'Harmonies Prods avant le 10 septembre 2008, date limite.

Les cours de l'AICOM se déroulant au sein du Centre de danse du Marais, l'adhésion à ce lieu est obligatoire. Son coût annuel : 11 €.

Pour votre information,

Coût total 2eme année : 4 000 euros (tarif 2007/2008).

Fiche de renseignements pour le concours d'entrée à l'AICOM

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Courriel

Age

Date de concours (cochez) Lundi 5 mai 2008
 Lundi 30 juin 2008
 Lundi 1er septembre 2008

Merci de retourner ce document complété et signé à :

Harmonies Prods
43, rue du Temple
75004 Paris

Vous devrez joindre à la présente un CV et une lettre de motivation.

Votre inscription au concours d'entrée sera prise en compte à la réception du présent document, d'un chèque de 15€ à l'ordre d'Harmonies Prods et d'une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse, dans laquelle vous seront renvoyés votre convocation avec le déroulé du concours d'entrée.

Les résultats de l'audition vous seront communiqués dans un délai maximum de 15 jours.

Accepté par l'élève ou son représentant légal:

Nom

Prénom

Signature

Merci et à bientôt,

La Direction pédagogique